

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 juillet 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le 21 juillet à 19 H 00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 12 juillet 2022, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Marie-Paule ROGOU, maire en exercice.

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 13

Nombre de voix pour : 13
Nombre de voix contre :
Nombre d'abstentions :

Présents : Alain MANIVEL, Alexandra BUTEL, Marie-Jo CAYOL, Jean LAPEYRE, Jean-Marie PRAYER, Alain LAURENS, Fabien SERRES, Stéphane PATRAS, Cécile LAPEYRE, Amélie MARRIQ, Jacqueline PUGET, Jean-Louis SERRES

Absents excusés/pouvoirs :

Secrétaire de séance : Jean-Marie PRAYER

Objet : Désignation de représentant – Syndicat Territoire d'Energie

Considérant les statuts du syndicat de commune à vocation multiple Territoire d'Energie (anciennement SyMEnergie05) et l'intégration du Dévoluy dans le collège Haut Buëch-Veynois-Dévoluy

Considérant les démissions survenues au sein du conseil municipal,

Considérant les élections complémentaires du 03 juillet 2022 au cours desquelles 9 conseillers municipaux ont été élus,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ABROGE** la délibération n°2020-049 du 09 juillet 2020
- **DESIGNE** Alain LAURENS comme représentant titulaire de la commune au sein du collège Haut Buëch-Veynois-Dévoluy de Territoire d'Energie ; et Jean LAPEYRE comme étant le représentant suppléant.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

M. Rogou
Marie-Paule ROGOU



Transmis et reçu en Préfecture le : 26-07-2022
Publié le : 26-07-2022
Affiché le : 26-07-2022